

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

à l'appui du budget 2025

(Du 6 novembre 2024)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En exécution des dispositions légales et réglementaires, nous vous soumettons notre rapport à l'appui du budget 2025.

INTRODUCTION

Conformément aux règles législatives en vigueur, avec la loi sur les Finances de l'Etat et des communes (LFinEC), un plan financier et des tâches (PFT) doit être établi chaque année pour les trois ans suivant le budget (art. 13 à 17 LFinEC). Ce PFT, concernant la période 2026-2028, porte tant sur le compte d'exploitation que le compte des investissements. Il est présenté de manière distincte en tant que partie de ce document consacré au budget, mais n'est pas intégré au rapport du Conseil communal à l'appui du budget dont la présente introduction fait partie. Cette présentation se justifie car le budget doit être adopté et fait l'objet d'un arrêté du Conseil général, tandis que le PFT doit être présenté au législatif en même temps que le budget pour qu'il en prenne connaissance.

Le budget qui vous est présenté affiche un résultat déficitaire de 1.4 million de francs, soit une amélioration de 1 million par rapport au budget précédent. Aucun prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle n'est intégré au budget 2025. L'amélioration constatée s'explique essentiellement par la progression estimée des recettes fiscales de 1.7 million de francs et l'ajustement de recettes de facturation pour 1 million de francs. Par ajustement, il faut surtout comprendre une estimation budgétaire conforme à la réalité des comptes les plus récents, avec notamment la prise en compte de l'augmentation du prix de l'eau en 2024 ou l'intégration de l'augmentation des recettes du plan de stationnement sur le territoire du Locle et des Brenets. A l'inverse, des groupes de charges progressent, compensant partiellement l'évolution des recettes. Le détail de ces variations est analysé à la suite de cette introduction.

Ce budget n'est pas satisfaisant car le résultat est déficitaire, mais il offre toutefois une perspective d'amélioration réjouissante qui se poursuit cette année encore. La perspective d'une amélioration des recettes fiscales est bien réelle, même si le contexte

international instable et l'intensité du ralentissement que nous traversons actuellement peut vite modifier cette situation.

Le PFT 2026-2028 laisse ainsi entrevoir une perspective d'amélioration régulière rendue possible par une augmentation des recettes fiscales prudemment optimiste. Le Conseil communal est en effet confiant sur les impacts financiers induits à moyen terme par le développement économique des zones industrielles et résidentielles. Cependant, la planification financière met en lumière un déficit structurel qui perdure toujours et se situe aux alentours de 1.2 million de francs. Il est difficile de savoir si ce dernier est sous-estimé en raison d'une situation conjoncturelle particulièrement favorable.

L'augmentation des recettes n'empêche pas le Conseil communal de se concentrer aussi sur la stabilisation, voire la diminution, de postes de charges. L'inflation semble aujourd'hui stabilisée et les taux d'intérêt, après une envolée marquée en 2022-2023, sont redescendus à un niveau raisonnable. Les charges augmentent toutefois de 1.7 million de francs (hors imputations internes). Les biens, services et marchandises progressent en raison notamment de l'externalisation de l'informatique communale avec un nouveau mandat au SIEN (Service Informatique de l'Etat de Neuchâtel). Concernant les charges salariales, le Conseil communal propose d'octroyer la compensation de l'inflation 2023 à 2024 de 1.5 point, en octroyant en plus la retenue de 0.8 point, et d'accorder les échelons automatiques sans possibilité d'échelons discrétionnaires. Les subventions accordées sont aussi en augmentation, avec en particulier une aide au déplacement de la buvette du Ticino, la nouvelle subvention pour l'exomusée ou encore le montant dévolu au SIS. Toutes ces variations seront détaillées et chiffrées dans la suite du présent rapport.

Comme ces dernières années, une attention particulière a été consacrée à l'examen des investissements, afin de limiter la progression du niveau d'endettement et éviter d'implémenter de nouvelles charges dans le compte d'exploitation. La Ville doit cependant se développer, et des projets d'une certaine importance sont prévus pour préserver et développer la qualité de vie dans notre cité. Le réaménagement du site de la piscine du Communal en fait partie.

Globalement et sans les imputations internes, le budget 2025 enregistre une augmentation des charges de Fr. 1.7 million, soit +2.1%, et une augmentation des revenus de Fr. 2.7 millions de francs, soit +3.4%, par rapport au budget 2024. Le budget 2025 s'inscrit donc dans l'optique d'une amélioration de la situation financière de notre Ville, bien qu'en étant toujours dans une situation déficitaire.

Ces variations, ainsi que les grandes lignes qui ont conduit la réflexion du Conseil communal dans l'élaboration de ce budget, sont expliquées ci-après sous la forme de chapitres présentant l'évolution des charges et des revenus.

Le Conseil communal travaille à l'élaboration d'un programme de législation. Il permettra de définir les objectifs politiques pour les quatre années à venir et sera présenté à votre autorité en début d'année 2025, en janvier ou février.

Un certain nombre de mesures seront présentés notamment en lien avec l'assainissement des finances et la maîtrise de l'endettement qui sont des priorités pour l'exécutif tout comme le renforcement de l'attractivité de la Ville.

CHARGES DE PERSONNEL

30 Charges de personnel		Budget 2025	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
300	Autorités et commissions	644 800	849 700	-24.1%	870 933
301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation	20 656 730	20 066 770	+2.9%	19 932 638
302	Salaires des enseignants	12 445 800	12 396 200	+0.4%	12 047 117
304	Allocations	392 780	449 550	-12.6%	455 402
305	Cotisations patronales	7 463 420	7 374 650	+1.2%	7 220 232
306	Prestations de l'employeur	1 800	1 800	+0.0%	-412 018
309	Autres charges de personnel	331 932	283 179	+17.2%	196 556
Total		41 937 262	41 421 849	+1.2%	40 310 861

Le budget 2025 tient compte des décisions salariales suivantes :

Autorités et commissions

Le budget 2025 prévoit le versement de l'indemnité d'accompagnement pour un Conseiller communal.

Salaires du personnel administratif et d'exploitation

L'indice des prix à la consommation (IPC) de mai 2024, applicable au 1^{er} janvier 2025, est de 108.7 (base décembre 2015=100). L'indice appliqué à l'échelle des salaires 2024 est de 106.4 (indice de mai 2024 107.2 – 0.8 de réserve).

Selon les engagements pris par le Conseil communal d'entente avec le syndicat SSP, le budget 2025 tient compte des décisions suivantes :

- Octroi de 2.3 points d'inflation (avec le rattrapage de la réserve de 0.8) pour un coût d'environ Fr. 550'000.- sans charges sociales ;
- Octroi des échelons automatiques pour un coût d'environ Fr. 283'000.- sans charges sociales.

Salaires des enseignants

Le budget 2025 tient compte d'une inflation octroyée par l'Etat de Neuchâtel de 1.34% ainsi que de l'octroi des annuités automatiques.

BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		Budget 2025	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
310	Charges de matériel et de marchandises	2 300 810	2 236 520	+2.9%	2 006 310
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	415 370	409 510	+1.4%	148 767
312	Alimentation et élimination	2 127 510	2 136 082	-0.4%	2 047 942
313	Prestations de services et honoraires	6 476 176	6 113 539	+5.9%	5 474 871
314	Travaux de gros entretien	1 107 505	1 159 180	-4.5%	965 438
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	523 715	539 595	-2.9%	403 108
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	928 106	946 511	-1.9%	844 570
317	Dédommagements	254 890	247 540	+3.0%	222 165
318	Réévaluations sur créances	548 191	545 891	+0.4%	565 219
319	Diverses charges d'exploitation	-235 930	-463 930	-49.1%	479 843
Total		14 446 343	13 870 438	+4.2%	13 158 231

Les dépenses de biens, services et marchandises (BSM) sont en augmentation par rapport au budget 2024 (+9.8%). Elles sont surtout supérieures aux comptes 2023 de 1.3 million de francs.

De manière générale, les variations suivantes sont à mettre en évidence par rapport au budget 2024 :

- 310 – Charges de matériel et de marchandises : Fr. +64'290.-
Les annonces de parution dans le journal « Le Ô » représentent une nouvelle dépense de Fr. 42'200.-. Sinon, beaucoup de petites variations sont constatées dans le prix d'achat des fournitures, mais aucune n'est particulièrement importante.
- 311 – Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif : Fr. +5'860.-
Les immobilisations ne pouvant être portées à l'actif concernent des meubles et appareils qui ne peuvent pas être considérés comme un investissement en raison des montants trop faibles. Ce poste n'augmente pas de manière significative.
- 312 – Alimentation et élimination : Fr. -8'572.-
Ce poste a beaucoup augmenté ces dernières années, avec la progression marquée des charges d'énergie. En 2025 et en fonction des informations à ce jour, la fin de ce cycle haussier semble atteinte.
- 313 – Prestations de services et honoraires : Fr. +362'637.-
Le mandat Viteos pour l'eau est adapté à la hausse de Fr. 300'000.- et celui pour la gestion de l'éclairage public de Fr. 72'900.-, expliquant ainsi l'augmentation de ce type de charges.
- 314 – Travaux de gros entretien : Fr. -51'675.-
De manière globale, la dépense consacrée à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif est réduite de Fr. 25'725.- en 2025. Des travaux particuliers ont été réalisés en 2024 dans les abords de la piscine-patinoire. Le budget 2025 consacré à l'entretien du parc de la piscine est ainsi revu à la baisse de Fr. 19'950.- en 2025.
- 319 – Diverses charges d'exploitation : Fr. +228'000.-
Ce poste a la particularité d'avoir un montant total négatif !
Cela s'explique par l'inscription au budget d'un écart statistique de Fr. -1'000'000.-. Cela constitue une « recette » dans les charges pour tenir compte d'un écart systématiquement constaté entre le budget et les comptes des biens, services et marchandises. La pratique d'un écart négatif porté au budget est en vigueur depuis 2015. Un changement important est toutefois à relever, avec la reprise de l'informatique communale par le SIEN. Cela implique l'augmentation constatée avec le coût du mandat à hauteur de Fr. 308'000.-, compensé par d'autres charges en moins (voir rapport 24-4501 du 11 avril 2024).

AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

33 Amortissements du patrimoine administratif		Budget 2025	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
330	Immobilisations corporelles du PA	9 580 630	9 411 330	+1.8%	9 247 429
Total		9 580 630	9 411 330	+1.8%	9 247 429

Les amortissements s'inscrivent en augmentation par rapport au budget 2024. Cela traduit une hausse du niveau des investissements réalisés ces dernières années.

CHARGES FINANCIÈRES

34 Charges financières		Budget 2025	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
340	Intérêts passifs	1 472 110	1 495 000	-1.5%	1 365 200
342	Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	30 500	35 400	-13.8%	9 466
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	1 737 400	1 644 670	+5.6%	1 617 732
344	Réévaluations, immobilisations PF	0	0		29 890
349	Différentes charges financières	0	100	-100.0%	0
Total		3 240 010	3 175 170	+2.0%	3 022 287

Le poste des charges financières comprend toutes les charges d'intérêts passifs, ainsi que les charges liées au patrimoine financier (notamment les immeubles locatifs). Il augmente globalement de Fr. 64'840.- par rapport au budget 2024.

Dans le détail, le montant consacré aux intérêts passifs est inférieur au budget 2024 de Fr. 22'890.-. Le pic des taux élevés est passé et cela permet de prévoir nos prochains renouvellements d'emprunts à de meilleures conditions.

En termes de trésorerie, le budget 2025 intègre les intérêts de nouveaux emprunts à long terme pour 26 millions de francs et d'un montant supplémentaire de 5.4 millions de francs à court terme sur l'année (taux variable) pour financer les besoins de trésorerie courants. Sur ce montant total de 31.4 millions de francs, 26.4 millions concernent le renouvellement d'emprunts échus. Ces montants sont bien sûr susceptibles de varier suivant l'évolution de la trésorerie d'ici la fin de l'année 2024 ou au courant de l'année 2025 et dépendent du rythme de réalisation des investissements à venir. Une augmentation du niveau d'endettement, de l'ordre de 5 millions de francs, est à prévoir en 2024 selon notre plan financier et des tâches, mais l'expérience montre que les projections sont souvent plutôt pessimistes.

Le compte d'exploitation « Charges pour bien-fonds, patrimoine financier » augmente de Fr. 92'730.- par rapport au budget 2024. Cela s'explique essentiellement par une augmentation prévue pour l'entretien des immeubles du patrimoine financier (Fr. +67'000.-). La majeure partie de ce compte de charges est consacrée au gros entretien du patrimoine financier pour les travaux n'amenant pas de plus-value aux immeubles, ainsi que pour l'entretien courant des immeubles. Ces montants sont ajustés chaque année en fonction des besoins et doivent garantir que les immeubles locatifs communaux restent attractifs sur le marché de la location en essayant de réduire les taux de vacance au minimum.

ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX

35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		Budget 2025	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
351	Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	496 690	676 065	-26.5%	1 360 840
Total		496 690	676 065	-26.5%	1 360 840

L'attribution aux fonds et financements spéciaux comprend les mouvements financiers pour l'alimentation des différentes réserves des domaines autoporteurs. Il y a ainsi, pour ne citer que les principales, dans les capitaux de tiers, la réserve pour le remplacement d'abris PC et dans le capital propre, la réserve pour la taxe d'épuration, la réserve de l'eau, la réserve forestière, la réserve pour les fonctions pénibles, le fonds communal de l'énergie et la réserve du BO-COSC.

La diminution par rapport au budget 2024 concerne une attribution moins importante dans le fonds de l'énergie (Fr. -141'100.- en raison d'un recours au fonds plus important), la réserve de la taxe d'épuration (Fr. -47'690.-) et dans la réserve du BO-COSC (Fr. -42'360.-).

A l'inverse, il est prévu que le compte de l'élimination des déchets des ménages permette une alimentation à la réserve à hauteur de Fr. 52'475.-.

Les prélèvements aux réserves sont prévus dans le compte 45 « Prélèvements aux financements spéciaux », qui sont commentés plus loin dans le présent rapport.

CHARGES DE TRANSFERT

36 Charges de transfert		Budget 2025	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
360	Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	219 600	219 900	-0.1%	320 649
361	Dédommagements à des collectivités publiques	9 039 069	8 893 971	+1.6%	8 459 326
362	Péréquation financière et compensation des charges	51 340	6 828	+651.9%	45 902
363	Subventions à des collectivités et à des tiers	4 992 325	4 597 435	+8.6%	4 585 016
365	Réévaluations, participations PA	0	0		90 804
Total		14 302 334	13 718 134	+4.3%	13 501 697

Les charges de transfert comprennent de manière générale les dédommagements versés à des collectivités publiques et les subventions accordées. Ce poste de charges augmente de Fr. 584'200.-, par rapport au budget 2024.

Nous remarquons que les dédommagements à des collectivités publiques augmentent de Fr. 145'098.-. Cette hausse des dédommagements concerne principalement notre participation au pot commun des transports, en forte augmentation en raison de la situation financière de TransN (Fr.+206'869.-) et au SIS des Montagnes neuchâteloises (Fr. +148'300.-). A l'inverse, notre participation à la facture sociale est en baisse de Fr. 232'671.-, selon le détail suivant :

Détail de la facture sociale	Budget		
	B2024	B2025	Ecart
Subsides LAMal	1 976 000	1 902 709	-73 291
Assistance, charge nette	2 482 946	2 263 533	-219 413
Bourses d'études	166 580	177 509	+10 929
Avances de contributions d'entretien	20 134	18 600	-1 534
Indemnités aux organismes du social	195 052	225 279	+30 227
Allocations familiales personnes sans activité lucrative	116 106	112 016	-4 090
Intégration socio-professionnelle PACTE	252 868	277 563	+24 695
Fonds d'intégration prof. LACI	128 367	128 117	-250
Lutte contre la fraude	48 087	48 143	+56
TOTAL	5 386 140	5 153 469	-232 671

Le poste concernant la péréquation financière et la compensation des charges augmente de Fr. 44'512.- et représente l'augmentation de notre participation à la péréquation financière intercommunale. Nous serons contributeur, en 2025, à hauteur de Fr. 51'340.- ce qui indique un niveau de ressources financières légèrement supérieur à la moyenne cantonale.

Pour ce qui concerne les subventions accordées, une hausse de Fr. 394'890.- est à relever. Elle s'explique par la nouvelle subvention de Fr. 100'000.- pour l'exomusée et par une subvention unique de Fr. 200'000.- destinée à financer en partie le déplacement de la buvette située sur le terrain du Ticino jusque sur le site du Communal en vue du développement économique de la zone du Marais des Jeanneret. Les subsides scolaires OES (Office Etablissements Spécialisés) sont revus à la hausse de Fr. 60'000.- en fonction de la réalité observée dans les comptes 2023.

IMPUTATIONS INTERNES

39 Imputations internes		Budget 2025	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
390	Approvisionnement en matériel et en marchandises	228 490	234 750	-2.7%	218 706
391	Prestations de services	4 731 305	4 453 025	+6.2%	4 497 441
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	824 550	832 640	-1.0%	823 293
393	Frais administratifs et d'exploitation	155 800	155 800	+0.0%	194 400
394	Intérêts et charges financières théoriques	635 530	588 720	+8.0%	621 449
Total		6 575 675	6 264 935	+5.0%	6 355 289

Les imputations internes représentent des charges non monétaires qui traduisent des échanges de prestations entre services de l'administration. Les variations représentent une augmentation ou une diminution de l'intensité des échanges entre les services communaux, mais n'ont pas d'impact sur le résultat des comptes.

La variation à la hausse s'explique par le changement de pratique dans l'imputation des coûts de l'informatique. Avec le transfert au SIEN, le mandat est facturé dans un chapitre « Informatique » puis refacturé en interne, via 39-49, en fonction des spécificités des services. Les coûts informatiques seront ainsi mieux mis en évidence dans les différents services.

REVENUS FISCAUX

40 Revenus fiscaux		Budget 2025	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
400	Impôts directs, personnes physiques	-30 060 000	-28 550 000	+5.3%	-29 406 225
401	Impôts directs, personnes morales	-7 500 000	-7 320 000	+2.5%	-7 319 135
402	Autres impôts directs	-1 030 000	-1 005 000	+2.5%	-1 032 124
403	Impôts sur la possession et sur la dépense	-134 000	-137 000	-2.2%	-129 802
Total		-38 724 000	-37 012 000	+4.6%	-37 887 285

Les revenus fiscaux progressent au total de Fr. 1'712'000.- par rapport au budget 2024 et l'estimation est aussi supérieure aux comptes 2023 de 0.8 million de francs. La progression est surtout attendue pour l'impôt sur le revenu des frontaliers et le fonds de répartition de l'impôt des personnes morales.

L'impôt des personnes morales est logiquement plus sujet à d'importantes variations conjoncturelles. Avec les effets de la pandémie Covid-19, conjugués à ceux de la réforme fiscale, les recettes d'impôts des entreprises se sont contractées en 2020 avec un total de 5.2 millions, puis une légère augmentation en 2021 et 2022 a été perçue avec un total de respectivement 5.8 et 6 millions de francs. Ce redressement a été confirmé en 2023 avec 7.3 millions de francs, avec surtout une progression sur le fonds de répartition cantonal. L'année 2024 s'inscrit dans une tendance haussière, notamment en raison des effets liés à l'augmentation des taux d'imposition (modèle OCDE) pour les entreprises selon le montant du bénéfice (<5 mios : 7.2% / 5-25 mios : 7.5% / 25-40 mios : 8.0% / >40 mios : 9.0%). Le fonds cantonal de répartition verra une progression encore plus marquée avec la présence d'entreprises particulièrement importantes sur le territoire cantonal et notre part à ce fonds sera encore amplifiée par le système d'écrêtage temporaire mis en place dès 2024 pour limiter le revenu dans certaines communes, au bénéfice de l'ensemble des autres. Compte tenu de la situation conjoncturelle incertaine en 2025, l'assiette fiscale des entreprises locales, hors fonds de répartition, a été très légèrement ajustée à la baisse, passant d'un impôt au budget 2024 de 3.8 millions à 3.7 millions au budget 2025. En revanche, compte tenu du système d'écrêtage en place, notre part au fonds de répartition cantonal a été revue à la hausse de 0.3 million. Il en résulte globalement une progression attendue de l'impôt des personnes morales de 0.2 million de francs en 2025.

L'impôt des personnes physiques total, avec l'impôt frontalier, augmente par rapport au budget précédent (+1.5 million), et la prévision est supérieure aux comptes 2023 (+0.6 million).

Pour les personnes physiques, hors frontaliers, la situation est stable avec un revenu globalement estimé à 19.5 millions de francs, comme au budget 2024. Sous cette stabilité se cache une petite progression liée à l'augmentation générale des salaires (compensation de l'inflation), conjuguée à la baisse du barème fiscal de 1% décidée de manière unilatérale par le Conseil d'Etat.

L'impôt sur le revenu des frontaliers est estimé à la hausse de 1.5 million par rapport au budget 2024, franchissant la barre des 10 millions avec une prévision budgétaire de 10.5 millions de francs. Cette estimation reste prudente, car l'impôt frontalier perçu en 2024 sur l'année 2023 s'élevait à 11.5 millions de francs. Mais à l'instar de l'impôt sur les entreprises et compte tenu du ralentissement conjoncturel 2024, la volatilité importante de l'impôt frontalier a abouti à une approche prudente au budget 2025 avec l'estimation proposée.

Toutes les projections pour le budget 2024, que cela soit pour les personnes physiques ou morales, ont été faites de la manière la plus réaliste possible, sur la base des dernières données chiffrées avant la clôture du budget, soit fin septembre 2024 et aussi sur la base d'échanges avec le service des contributions.

L'impôt sur la possession et sur la dépense représente le cumul de la taxe des chiens et de la taxe sur les spectacles. Ce poste n'amène pas de commentaire particulier.

TAXES

42 Taxes		Budget 2025	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
421	Emoluments administratifs	-374 050	-374 450	-0.1%	-578 746
422	Recettes hospitalières et d'établissements, pensions	-764 000	-764 000	+0.0%	-646 051
423	Ecolages et taxes de cours	-40 500	-41 000	-1.2%	-37 161
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	-12 775 898	-12 356 848	+3.4%	-12 946 298
425	Recette sur ventes	-2 305 560	-1 812 560	+27.2%	-1 767 615
426	Remboursements	-984 550	-865 670	+13.7%	-1 300 781
427	Amendes	-253 000	-253 000	+0.0%	-311 465
429	Autres taxes	-450 000	-450 000	+0.0%	-149 761
Total		-17 947 558	-16 917 528	+6.1%	-17 737 877

La nature « Taxes » comprend certaines taxes (taxe déchets, taxe d'équipement, taxe de base pour l'eau), mais la majorité concerne le produit de la facturation des différents services. De manière générale, ce compte enregistre une progression de plus de 1 million de francs par rapport au budget précédent.

La nature 424 « Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services » progresse de Fr. +419'050.- par rapport au budget 2024. Cette variation s'explique par l'estimation à la hausse de la facturation du pré et parascolaire (Fr. +184'000.-), des recettes issues du plan de stationnement (Fr. +110'000.-, ajustement sur les comptes 2023) et de la redevance à vocation énergétique (Fr. +31'000.-, ajustement sur les comptes 2023). A relever aussi, le produit des entrées de la piscine-patinoire a été revu à la hausse de Fr. 25'000.- (selon les comptes précédents), de même que celui des entrées au musée des beaux-arts en augmentant le billet d'entrée de Fr. 10.- à 14.- (+Fr. 9'000.-) qui sera ajusté au tarif d'entrée des Moulins souterrains.

Les recettes sur ventes augmentent de Fr. 493'000.-, avec en particulier l'adaptation du prix de l'eau, qui est passé de Fr. 2.- HT à Fr. 2.65 HT le mètre cube au 1^{er} janvier 2024. La décision ayant été prise début 2024, le budget 2024 n'intégrait pas cette augmentation de Fr. 473'000.-.

Les remboursements sont en progression de Fr. 118'880.- par rapport au budget 2024. Il s'agit essentiellement d'adaptation de montant à la réalité des comptes précédents, par exemple pour les récupérations sur salaires au cercle scolaire (Fr. +45'000.-), les droits de fouille (Fr. +38'000.-) ou la participation des parents aux camps de ski (Fr. +36'000.-).

Le produit des autres taxes intègre un écart statistique de Fr. 300'000.-. En effet, à l'instar du groupe 31, il a été constaté un écart systématique entre le budget et les comptes sur le groupe 42 et cet écart statistique vise à améliorer de manière globale la prévision budgétaire.

Si toute la facturation communale est imputée dans cette nature du groupe 42 « Taxes », en sont exclues en revanche toutes les recettes du patrimoine financier

(loyers des immeubles locatifs notamment) qui sont enregistrées dans une nature propre au patrimoine financier avec le groupe 44 « Revenus financiers ».

REVENUS DIVERS

43 Revenus divers	Budget 2025	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
	Fr.	Fr.	%	Fr.
430 Revenus d'exploitation divers	-112 650	-148 300	-24.0%	-149 443
431 Inscription de prestations propres à l'actif	-30 000	-30 000	+0.0%	-12 000
432 Inscription de prestations propres à l'actif	0	0		-12 855
Total	-142 650	-178 300	-20.0%	-161 443

Les revenus d'exploitation divers diminuent de Fr. 35'650.-. Ce poste comprend des recettes de courtage issues de la gestion de notre portefeuille d'assurances, le dédommagement du mandat d'administrateur Viteos, les recettes des cartes journalières CFF et les recettes de sponsoring des vélos en libre-service.

Avec le nouveau régime des cartes journalières CFF, il s'est révélé que le budget 2024 est probablement surestimé. De ce fait, les recettes ont ainsi été revues à la baisse de Fr. 35'000.-.

L'inscription de prestations propres à l'actif concerne la facturation des honoraires de l'urbanisme dans le suivi d'objets d'investissement.

REVENUS FINANCIERS

44 Revenus financiers	Budget 2025	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
	Fr.	Fr.	%	Fr.
440 Revenus des intérêts	-299 545	-353 370	-15.2%	-372 897
441 Gains réalisés PF	0	0		-44 000
443 Produit des biens-fonds PF	-2 978 600	-2 940 600	+1.3%	-2 891 875
444 Réévaluations, immobilisations PF	0	0		-183 362
445 Revenus financiers de prêts et de participations du PA	-665 140	-665 140	+0.0%	-664 548
446 Revenus financiers d'entreprises publiques	0	0		-11 409
447 Produit des biens-fonds PA	-394 330	-407 970	-3.3%	-455 882
449 Autres revenus financiers	-2 815 700	-2 363 000	+19.2%	-1 394 529
Total	-7 153 315	-6 730 080	+6.3%	-6 018 502

Ce domaine comprend tous les revenus issus du patrimoine financier ou revenus financiers de participation du patrimoine administratif. Cette distinction, apparue avec le MCH2, permet de mettre en évidence, dans le résultat final, l'importance qui est due aux « revenus de placements ». Son pendant au niveau des charges est la nature « Charges financières ». Ce poste augmente globalement de Fr. 423'235.-, surtout en lien avec notre participation financière au capital actions Viteos.

Les revenus des intérêts diminuent de Fr. 53'825.- essentiellement en raison de la baisse probable des taux de rémunération de nos cautionnements suite à la révision en cours du RLFinEC (Fr. -50'775.-). Le Conseil communal a tenu compte d'un taux de rémunération des cautionnements de 0,3% dans l'élaboration du budget 2025 contre un taux plus élevé actuellement (entre 0,5% et 1,5%).

Les produits des biens-fonds PF représentent les loyers des immeubles locatifs. Ces derniers sont estimés en augmentation de Fr. 38'000.-, surtout en raison de la mise en location de l'ex-centre d'accueil des Calame.

La rubrique « Revenus financiers de prêts et de participations du PA » comprend le dividende Viteos. Il a été prévu au budget 2025 à 4% (Fr. 664'240.-).

Le produit des biens-fonds PA est constitué en majorité des loyers perçus pour les bâtiments qui accueillent des services administratifs.

La nature 449 « Autres revenus financiers » comprend la plus-value estimée sur les actions Viteos en fonction de l'augmentation des fonds propres. Une réévaluation à hauteur de 2.8 millions de francs est ainsi attendue en 2025, soit Fr. 452'700.- de mieux qu'au budget 2024. Avec l'incertitude dans le domaine de l'énergie, les projections d'évolution de l'entreprise Viteos SA sont estimées prudemment, tant pour la réévaluation que pour le dividende.

PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX

45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		Budget 2025	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	-1 835 967	-1 972 757	-6.9%	-1 723 116
Total		-1 835 967	-1 972 757	-6.9%	-1 723 116

Les prélèvements sur les financements spéciaux consistent souvent à des prélèvements dans les différentes réserves lorsque cela s'avère nécessaire pour équilibrer des chapitres devant être autoporteurs. C'est le cas, par exemple, de la réserve de l'eau (Fr. 608'260.-) et les réserves déchets entreprises (Fr. 48'327.-). La réserve du BO-COSC est aussi sollicitée à hauteur de Fr. 1'090'730.- pour équilibrer les comptes du musée d'horlogerie et de Fr. 51'650.- pour subventionner le reste du loyer du bâtiment Hôtel-de-Ville 3, sachant que les occupants du bâtiment paient un loyer annuel de Fr. 30'000.-.

REVENUS DE TRANSFERT

46 Revenus de transfert		Budget 2025	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
460	Quotes-parts à des revenus	-80 000	-80 000	+0.0%	-123 393
461	Dédommagements de collectivités publiques	-2 674 600	-2 613 072	+2.4%	-2 826 281
462	Péréquation financière et compensation des charges	-3 143 330	-3 416 224	-8.0%	-2 017 246
463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	-7 966 730	-8 032 010	-0.8%	-7 840 766
469	Différents revenus de transfert	-9 400	-9 400	+0.0%	-21 561
Total		-13 874 060	-14 150 706	-2.0%	-12 829 248

Les revenus de transfert comprennent toutes les subventions ou dédommagements perçus, que cela soit au niveau d'autres communes (écolages ou part de La Chaux-de-Fonds au service forestier par exemple), du canton (subventions pour le matériel scolaire ou dédommagement pour le déneigement des routes cantonales par exemple), de la Confédération (notamment subvention pour l'entretien des routes N20) ou

d'autres entités (tourisme neuchâtelais ou rétrocession de la CCNC par exemple). Les revenus de transfert sont en augmentation de Fr. 276'646.- par rapport au budget 2024.

Le dédommagement à hauteur de Fr. 80'000.- représente notre quote-part à la taxe véhicule de 3% pour les communes suite à l'entrée en vigueur dès 2020 de la nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP).

Les dédommagements de collectivités publiques augmentent de Fr. 61'528.-. Cela s'explique notamment par l'adaptation du budget à la réalité des comptes sur le montant de l'écolage et de la participation à l'état civil, payés par les autres communes.

La péréquation financière et compensation des charges diminue globalement de Fr. 276'646.-. Cela comprend notre part à la péréquation verticale qui se monte à 1.5 million et la compensation des charges géotopographiques de 1.5 million également. Si ces montants sont stables, les compensations perçues au titre des charges scolaires (Fr. -168'597.-), des charges parascolaires (Fr. -27'494.-) et des charges préscolaires (Fr. -22'403.-) sont en diminution.

Les subventions des collectivités publiques et des tiers sont en diminution (Fr. 65'280.-). La fin du programme « Haut Boulot » au CLAAP interrompt aussi le versement d'une aide de la Confédération à hauteur de Fr. 96'300.-. A l'inverse, diverses subventions cantonales augmentent globalement de Fr. 38'600.- sur différentes positions relatives au subventionnement du salaire des enseignants ainsi que du pré et parascolaire.

REVENUS EXTRAORDINAIRES

48 Revenus extraordinaires		Budget 2025	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
489	Prélèvements sur le capital propre	-2 841 160	-2 839 850	+0.0%	-2 841 829
Total		-2 841 160	-2 839 850	+0.0%	-2 841 829

Les revenus extraordinaires concernent les divers prélèvements aux réserves.

A l'instar des budgets précédents depuis la réévaluation du patrimoine administratif, le budget 2025 prévoit un prélèvement dans la réserve de réévaluation du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 2'841'160.-, afin de compenser la surcharge d'amortissement découlant de la réévaluation des bâtiments du patrimoine administratif.

Aucun autre prélèvement n'est prévu en 2025, la réserve de politique conjoncturelle n'étant pas sollicitée.

IMPUTATIONS INTERNES

49 Imputations internes		Budget 2025	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
490	Approvisionnement en matériel et en marchandises	-226 300	-235 560	-3.9%	-221 861
491	Prestations de services	-3 142 845	-2 859 335	+9.9%	-2 980 127
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	-2 559 000	-2 569 320	-0.4%	-2 518 052
493	Frais administratifs et d'exploitation	-12 000	-12 000	+0.0%	-13 800
494	Intérêts et charges financières théoriques	-635 530	-588 720	+8.0%	-621 449
Total		-6 575 675	-6 264 935	+5.0%	-6 355 289

Les commentaires des variations constatées pour le groupe 39 des imputations internes sont valables pour ce chapitre aussi, étant donné que les natures 39 et 49 sont « des miroirs ».

RENOUVELLEMENT ET CONCLUSION D'EMPRUNTS

Conformément à l'article 25 alinéa 3 de la loi sur les communes du 21.12.1964, nous soumettons à votre Autorité l'autorisation de contracter des emprunts et engagements financiers pour un montant de 23 millions de francs destinés à financer le budget 2025. Cela doit notamment permettre le renouvellement des emprunts arrivant à échéance en 2025 à hauteur de 26.4 millions de francs. Il convient aussi de rappeler que tous les crédits d'engagement de la compétence du Conseil général qui seront demandés en 2025 seront assortis d'une autorisation d'emprunter ad hoc.

Renouvellement et conclusion d'emprunts	A financer	Source de financement
Crédits d'engagement du Conseil général, limités à une année (les invest. sur les crédits déjà votés sont financés. Les crédits d'engagement à demander au Conseil général seront assortis d'une autorisation)	2 433 000	
Crédits d'engagement du Conseil communal (hors patr. fin.)	1 068 000	
Résultat (déficit)	1 446 349	
Prélèvement aux financements spéciaux (gr. 45)	1 835 967	
Attribution aux financements spéciaux (gr. 35)		496 690
Prélèvement aux réserves extraordinaires (gr. 48)	2 841 160	
Attribution aux réserves extraordinaires (gr. 38)		-
Amortissements comptables patr. admin.		9 580 630
Amortissements financiers	26 401 649	
Disponible au 31.12.2024 (estimation)		2 948 805
Financement nécessaire		23 000 000
TOTAL	36 026 125	36 026 125

INVESTISSEMENTS

L'exercice budgétaire 2025 est soumis au mécanisme de limitation de l'endettement défini dans le règlement communal sur les finances adopté par votre Autorité en juin 2015. Pour rappel, l'article 12 fixe un plafond maximum pour le montant des investissements selon l'autofinancement généré par les derniers comptes bouclés, soit les comptes 2023 pour le budget 2025.

Selon cet article, l'enveloppe des investissements nets du patrimoine administratif disponible en 2025 est fixée à Fr. 9'879'705.-.

Les investissements nets du patrimoine administratif présentés dans le budget et qui doivent être votés en 2025 atteignent Fr. 18'136'000.-. Dans ce montant est compris le crédit de 9 millions de francs consacré au réaménagement de la piscine du Communal qui est proposé en vote « hors frein » à la majorité qualifiée (trois cinquièmes des membres présents). Ce montant est donc à retirer de l'enveloppe des investissements,

permettant à cette dernière d'avoir un solde positif à hauteur de Fr. 743'705.-. Le tableau ci-après présente l'utilisation de l'enveloppe des investissements au budget 2025.

Enveloppe des investissements	Dépenses	Recettes	Net	Solde env.	Remarque
Solde initial de l'enveloppe				9 879 705	Plafond financièrement raisonnable
Crédits d'engagement limités à l'année votés avec le budget	2 510 000	77 000	2 433 000	7 446 705	L'utilisation est effective dès le vote du budget.
Crédits d'engagement à voter en 2025 par le Conseil général	23 340 000	8 705 000	14 635 000	-7 188 295	L'utilisation sera effective au moment du vote du crédit.
Crédits d'engagement à voter en 2025 par le Conseil communal	1 199 000	131 000	1 068 000	-8 256 295	L'utilisation sera effective au moment du vote du crédit.
Total intermédiaire	27 049 000	8 913 000	18 136 000	-8 256 295	
Crédit à voter hors enveloppe - majorité qualifiée ./.. Crédit réaménagement de la piscine du Communal	-9 000 000	0	-9 000 000	743 705	Hors enveloppe
Solde final prévisible de l'enveloppe				743 705	L'enveloppe est respectée

En prenant en compte les investissements à réaliser en 2025, y compris ceux déjà votés lors d'années précédentes, les investissements nets totaux du patrimoine administratif atteignent Fr. 10'294'000.-, auxquels s'ajoutent un montant de Fr. 3'650'000.- pour les investissements nets du patrimoine financier.

Investissements du patrimoine administratif : dépenses prévues au budget 2025	DÉPENSES	RECETTES	Investissements nets en 2025
Investissements du patrimoine administratif	11 827 500	1 533 500	10 294 000
Crédits d'engagement du Conseil général à voter	5 815 000	917 500	4 897 500
Crédits d'engagement du Conseil communal à voter	1 199 000	131 000	1 068 000
Crédits d'engagement limités à l'année votés avec le budget	2 510 000	77 000	2 433 000
Crédits d'engagement du Conseil général déjà votés	2 271 500	408 000	1 863 500
Crédits d'engagement du Conseil communal déjà votés	32 000	-	32 000
Investissements du patrimoine financier :			
Crédits d'engagement du Conseil communal à voter	3 800 000	150 000	3 650 000
Investissements totaux :	15 627 500	1 683 500	13 944 000

La marge d'autofinancement ordinaire de la Ville du Locle au budget 2025 est positive à hauteur de 1 million de francs, soit en amélioration par rapport à 2024 (0.5 million). Pour rappel, elle était négative au budget 2022 et 2023.

Une marge d'autofinancement négative signifie que l'on doit emprunter pour financer non seulement tous les investissements mais aussi une partie du fonctionnement. Avec 1 million de francs au budget 2025, de loin tous les investissements ne peuvent être financés, mais cela contribue à atténuer l'augmentation de l'endettement.

CONCLUSION

Le Conseil communal ne se satisfait pas d'un budget déficitaire, mais il relève toutefois qu'une tendance à l'amélioration des finances communales semble s'amorcer avec l'évolution positive des recettes fiscales et le mécanisme de compensation des charges géotopographiques. Cette situation reste fragile, car la situation géopolitique internationale pourrait avoir des impacts conjoncturels notables sur les entreprises du canton, souvent très dépendantes des exportations.

Des réformes sont aussi en cours au niveau cantonal pour ce qui concerne le fonds de répartition de l'impôt des personnes morales. Un mécanisme provisoire est en cours pour l'année 2024, avec un système d'écrêtage. Il sera poursuivi en 2025 selon la même

base à la suite à la récente décision du Grand Conseil. Le Conseil communal sera très attentif à la pérennisation d'un nouveau système de répartition de l'impôt des entreprises dont le périmètre n'est pas encore clair à ce jour.

Il s'agira de ne pas y perdre encore en raison de la particularité de la Ville du Locle, à savoir des recettes issues du tissu industriel plutôt supérieures à la moyenne cantonale (entreprises et frontaliers), tandis que les recettes des personnes physiques sont plutôt dans la fourchette basse. Rappelons que la compensation des effets financiers découlant de la modification de la répartition des revenus fiscaux et des réformes fiscales successives connues ces dernières années rendent un retour à l'équilibre difficile, tant l'écart est grand. Si une nouvelle réforme contribuait à agrandir encore cet écart sans avoir pu le combler, cela ne serait tout simplement pas absorbable pour les finances communales.

Le Conseil communal ne renonce pas à résorber le déficit structurel et à chercher des solutions pour mener les comptes communaux vers un équilibre, avec le soutien de votre Autorité. La maîtrise de l'endettement de la commune est primordiale, à moyen terme, afin de pouvoir financer les investissements dont notre Ville aura besoin à futur.

Un programme de législature est en cours de réalisation. L'attractivité et le positionnement de la Ville seront au centre de celui-ci, tout comme l'assainissement des finances. Un certain nombre de pistes permettant l'amélioration de la santé financière de la Ville seront analysées. Il sera présenté à votre Autorité en début d'année 2025.

Le Conseil communal va aussi poursuivre sa politique d'investissement visant à rendre la commune attractive et développer l'offre touristique. Mentionnons ainsi à titre illustratif le réaménagement de la piscine du Communal ou encore la création d'une porte d'entrée pour le Parc du Doubs.

Il ne souhaite pas terminer ce rapport sans remercier l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi que les contribuables pour les efforts consentis en faveur de la collectivité et adresser ses sentiments de gratitude aux collaboratrices et collaborateurs des services communaux pour leur engagement et leur disponibilité. Il vous invite, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL	
Le président,	Le chancelier,
A. von Allmen	P. Martinelli

ARRETE

concernant le budget de l'exercice 2025

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 6 novembre 2024,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier. - Est approuvé le budget de l'exercice 2025 qui comprend :

a) le budget du compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr. 87'338'934.-
<u>Revenus d'exploitation</u>	<u>Fr. -79'138'120.-</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	<u>Fr. 8'200'814.-</u>
Charges financières	Fr. 3'240'010.-
<u>Produits financiers</u>	<u>Fr. -7'153'315.-</u>
Résultat provenant des financements (2)	<u>Fr. -3'913'305.-</u>
Résultat opérationnel (1+2)	<u>Fr. 4'287'509.-</u>
Charges extraordinaires	Fr. 0.-
<u>Revenus extraordinaires</u>	<u>Fr. -2'841'160.-</u>
Résultat extraordinaire (3)	<u>Fr. -2'841'160.-</u>
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	<u>Fr. 1'446'349.-</u>

b) le budget des investissements du patrimoine administratif se présente en résumé comme suit :

Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr. 1'199'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr. 32'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr. 2'510'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général à demander	Fr. 5'815'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	<u>Fr. 2'271'500.-</u>
Total des dépenses	<u>Fr. 11'827'500.-</u>
Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr. -131'000.-
Recettes d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr. 0.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr. -77'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général à demander	Fr. -917'500.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	<u>Fr. -408'000.-</u>
Total des recettes	<u>Fr. -1'533'500.-</u>
Total des investissements nets	<u>Fr. 10'294'000.-</u>

c) le montant net indiqué sous let. b est composé des éléments suivants :

Investissements du patrimoine administratif à voter (soumis au mécanisme de maîtrise des finances) :

Dépenses d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	1'199'000.-
Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	2'510'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général à demander</u>	Fr.	<u>5'815'000.-</u>
Total des dépenses	Fr.	<u>9'524'000.-</u>

Recettes d'engagement du Conseil communal à demander	Fr.	-131'000.-
Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année	Fr.	-77'000.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général à demander</u>	Fr.	<u>-917'500.-</u>
Total des recettes	Fr.	<u>-1'125'500.-</u>

Investissements du patrimoine administratif déjà votés (soumis au mécanisme de maîtrise des finances d'une année antérieure)

Dépenses d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr.	32'000.-
<u>Dépenses d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	Fr.	<u>2'271'500.-</u>
Total des dépenses	Fr.	<u>2'303'500.-</u>

Recettes d'engagement du Conseil communal déjà votées	Fr.	0.-
<u>Recettes d'engagement du Conseil général déjà votées</u>	Fr.	<u>-408'000.-</u>
Total des recettes	Fr.	<u>-408'000.-</u>

Total des investissements nets **Fr. 10'294'000.-**

Art. 2.-

Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au Service des communes.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
 La présidente, Le secrétaire,
 J. Eymann W. Buirette

ARRETE

concernant l'octroi d'un crédit d'investissements pour l'exercice 2025

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 6 novembre 2024,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier. - Un crédit d'investissements brut de Fr. 2'510'000.- est accordé au Conseil communal pour l'exercice 2025.

Art. 2.- Le montant net soumis au mécanisme de maîtrise des finances est composé des éléments suivants :

<u>Dépenses d'engagement du Conseil général limitées à une année</u>	Fr. 2'510'000.-
Total des dépenses	<u>Fr. 2'510'000.-</u>

<u>Recettes d'engagement du Conseil général limitées à une année</u>	Fr. -77'000.-
Total des recettes	<u>Fr. -77'000.-</u>

Total des investissements nets **Fr. 2'433'000.-**

Art. 3.- Tous les pouvoirs sont accordés au Conseil communal pour procéder aux transactions immobilières découlant des travaux effectués dans le cadre de ces investissements.

Art. 4.- Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Art. 5.- Le présent arrêté sera soumis à la sanction du Conseil d'Etat.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, Le secrétaire,
J. Eymann W. Buirette

ARRETE

concernant le renouvellement ou la conclusion des emprunts

Le Conseil général de la Commune du Locle,
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 6 novembre 2024,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à renouveler ou conclure des emprunts pour un montant global de Fr. 23'000'000.-, en une ou plusieurs tranches, aux meilleures conditions du jour, à des échéances et auprès des prêteurs de son choix afin de financer le budget 2025.

Art. 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Le Locle, le

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, Le secrétaire,
J. Eymann W. Buirette